

Déviations 01/2025

Un aperçu des déviations du **30 décembre 2024** au **5 janvier 2025** pendant cette période le système préférentiel d'utilisation des pistes à l'Aéroport de Bruxelles-National (P.R.S.) n'a pas pu être appliqué de façon permanente notamment en raison d'un dépassement des normes de vent sur les pistes 25R/L.

Les changements de piste ont pour objectif principal d'assurer la sécurité du trafic aérien afin que les avions décollent et atterrissent face au vent.

Date	Jour	PRS	Déviations	Période	Raison déviation
		A/D	A/D		
01/01/2025	MER	25/25R	19/25R,19	0910-1125	Conditions météorologiques à l'aéroport.
03/01/2025	VEN	25/19,25R	25/25R	0325-0600	Indisponibilité de la piste 19.
04/01/2025	SAM	25/19,25R	19/19	2241-2300	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		25L/25L	19/19	2300-0000	Conditions météorologiques à l'aéroport.
05/01/2025	DIM	25L/25L	19/19	0000-0600	Suite.
		25/19,25R	19/19	0600-0733	Conditions météorologiques à l'aéroport.
			19/25R	0733-0821	Vent 120° 5kts. Vent en altitude entre 220° 27kts (à 2.200 – 1.500 pieds) et 140° 14kts (à 1.000 – 500 pieds).
			25/25R	0821-0853	Vent 120° 5kts tournant lentement à 180° - 220° ; vent en altitude 170° - 230° / 18-39kts.
			25/25R	1328-1600	Vent 230° 25-33kts ; vent en altitude 220° - 230° 33-52kts.

Renseignements fournis à titre indicatif sans aucune reconnaissance préjudiciable

Ce document ne peut en aucun cas être publié, transformé, utilisé dans un autre cadre que pour l'information exclusive de son destinataire sans une autorisation expresse du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National.

Deze inlichtingen worden u verstrekt onder alle voorbehoud

Dit document is voor persoonlijk gebruik en mag in geen enkel geval verspreid, gewijzigd noch gepubliceerd worden zonder de uitdrukkelijke toestemming van de Ombudsdienst van de Federale Regering voor de Luchthaven Brussel-Nationaal.

